



Directive 293 (1969)¹

Situation en Tchécoslovaquie

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Considérant que, depuis le 21 août 1968, de nombreux ressortissants tchécoslovaques ont quitté leur pays pour des motifs politiques,
2. Charge sa commission de la population et des réfugiés d'examiner la question des réfugiés tchécoslovaques et de faire rapport à l'Assemblée en temps utile.

1. 10e séance 30 septembre 1969

